



COMMUNIQUE DE PRESSE

La situation de l'eau reste tendue

A la suite de la publication de l'arrêté N°R02-2024-122 du 8 avril 2024, les services de l'Etat, la collectivité territoriale, les opérateurs SME, ODYSSI, SAUR, se sont réunis comme chaque semaine en période de crise afin de faire le point sur la situation de sécheresse. Il en ressort que les niveaux dans les rivières sont toujours très bas et les volumes prélevés pour la production d'eau potable s'en trouvent affectés. Compte-tenu de l'absence probable de pluies significatives dans les jours à venir, la mise en place de tours d'eau sur les territoires de la CACEM (communauté d'agglomération de la Martinique) et de la CAESM (communauté d'agglomération de l'Espace sud de la Martinique) est en cours.

Les précisions des coupures sont disponibles sur les sites <https://www.odyssi.fr/coupure> et <https://smeaux.fr/info-reseau>.

Les efforts de tous (collectivités territoriales, agriculteurs, industriels et citoyens) demeurent importants et chacun doit continuer à agir au quotidien de manière responsable pour préserver la ressource.

La vigilance reste donc essentielle dans cette période de Carême et les usages suivants demeurent formellement interdits : arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs et récréatifs, lavage des véhicules et des bateaux hors des aires de lavages professionnelles et équipées de dispositifs haute pression économes en eau (exceptés les véhicules ayant une obligation réglementaire sanitaire, alimentaire ou technique telles les bétonnières), vidange et remplissage des piscines privées, vidange des réservoirs d'eau potable sauf nécessité justifiée par des raisons sanitaires. Pour l'agriculture, les tours d'eau restent en vigueur.

Enfin, pour éviter les pertes d'eau consécutives à des fuites détectées sur le réseau collectif d'eau potable, les Martiniquais sont invités à signaler toute fuite sur le réseau d'eau potable aux services responsables, soit par téléphone ou par mail, en utilisant les coordonnées suivantes :

SME (CA Espace Sud & Cap Nord)	09 69 32 97 22	https://smeaux.fr/info-reseau/ Application OMIJO : www.omijo.app
ODYSSI (CACEM)	05 96 71 20 10	https://www.odyssi.fr/signalement/form